

titre de lieutenant général du roi. On ne savait pas encore alors à Paris que Champlain fût mort, et en supposant même que ce dernier eût vécu, il aurait été relevé de son gouvernement quand même, comme cette nomination le prouve <sup>1</sup>.

M. de Montmagny ne perdit pas de temps après son arrivée et il s'occupa immédiatement du fort Saint-Louis, clef de la colonie. Avant sa mort, Champlain avait fait renouveler la palissade qui formait l'enceinte extérieure de la petite forteresse; il avait encore eu le soin de réparer une batterie placée au niveau du fleuve près du magasin, et dont les canons commandaient le passage entre Québec et la côte opposée. M. de Montmagny, trouvant trop faibles les ouvrages déjà faits, traça lui-même les lignes d'un nouveau fort qui devait être plus solide que l'ancien, et tous se mirent à l'ouvrage. Les uns tiraient la pierre de la carrière, faisaient cuire les briques ou préparaient la chaux, d'autres esplanadaient la place.

Dans le même temps, le gouverneur dressa le plan de la ville de Québec et prit le soin d'aligner les rues, afin qu'on pût à l'avenir bâtir régulièrement <sup>2</sup>.

Si l'on contemple les rucs tortueuses et montantes de la vieille capitale, on dira peut-être que le plan dressé par le nouveau gouverneur n'est pas un titre de gloire. Mais il ne faut jamais regarder dans l'histoire avec les yeux de notre temps. Que l'on se

---

1 — Il a dû y avoir quatre commissions d'émanées pour le gouvernement de M. de Montmagny: la première en 1636; la deuxième en 1639 (*Dict. de Courcelles*; la *Relation* de cette année dit comment la continuation de M. de Montmagny dans son gouvernement réjouit le cœur de tous); la troisième en 1642; la quatrième en 1645. Cette dernière est la seule qui nous ait été conservée. Elle est imprimée au vol. 3 des *Edits et ordonnances*, éd. de 1856, p. 15. On la dit tirée du Dépôt des affaires étrangères et Mémoires sur les possessions en Amérique, t. 3; p. 397. Harrisse, p. 298, cite cette commission du 6 juin 1645, qui est aussi imprimée dans les *Mémoires des commissaires du roi*, vol. 2, p. 499.

2 — Quel malheur que le plan qui fut tracé alors n'ait pu encore être retrouvé!